
RÈGLEMENT DU JEU

Jeu des pronostics — Coupe du Monde 2026

Organisé par L'essentiel | [Lessentiel.lu](https://lessentiel.lu)

Le jeu des pronostics « Coupe du Monde 2026 » (ci-après « le Jeu ») est organisé par la société anonyme EDITA S.A., éditrice du portail d'information lessentiel.lu (ci-après « la Société Organisatrice »), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129294, dont le siège social est établi au 115A, rue Emile Mark, L-4620 Differdange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Jeu est accessible gratuitement, sans obligation d'achat, sur le site lessentiel.lu du 11 juin 2026 au 19 juillet 2026 inclus.

Article 1 — Organisation

Le jeu des pronostics « Coupe du Monde 2026 » est organisé par la société L'essentiel (EDITA S.A.), éditrice du portail d'information lessentiel.lu. Le Jeu est accessible gratuitement, sans obligation d'achat, sur le site lessentiel.lu pendant toute la durée de la Coupe du Monde FIFA 2026.

Article 2 — Conditions de participation

2.1 Personnes éligibles

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure (18 ans ou plus), résidant au sein de la région Sar-Lor-Lux (Grand-Duché du Luxembourg, Lorraine, Saarland, Province du Luxembourg belge), disposant d'un accès internet, d'une adresse électronique personnelle et d'un numéro de téléphone auquel elle peut être contactée pour les besoins du Jeu.

2.2 Personnes exclues

Sont exclues de toute participation les personnes suivantes :

- Les employés de la Société Organisatrice ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du Jeu
- Les membres de leur famille (même nom de famille ou même adresse postale)

2.3 Modalités d'inscription

Pour participer, chaque joueur doit :

- Disposer d'un compte actif sur lessentiel.lu ou procéder à la création gratuite d'un compte
- Accepter le présent règlement lors de la première participation
- Renseigner un pseudo unique visible dans le classement général qui est lié au compte de L'essentiel

Un seul compte par personne physique est autorisé. Toute tentative de création de comptes multiples entraîne la disqualification immédiate et définitive du participant concerné.

2.4 Validation de la participation pour l'attribution des lots

Pour être éligible à l'attribution des lots, les participants devront, en sus de leur participation en ligne, remplir et envoyer le coupon officiel publié dans le quotidien L'essentiel selon le calendrier suivant :

Date de publication	Édition du quotidien L'essentiel
Jeudi 11 juin 2026	Édition n°1
Jeudi 18 juin 2026	Édition n°2
Jeudi 25 juin 2026	Édition n°3
Jeudi 2 juillet 2026	Édition n°4
Jeudi 9 juillet 2026	Édition n°5
Jeudi 16 juillet 2026	Édition n°6

Le coupon doit être complété des informations suivantes : identifiant de compte lessentiel.lu, nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale et numéro de téléphone. Il doit être adressé par courrier postal à :

L'essentiel — 115A, rue Emile Mark L-4620 DIFFERDANGE

La date limite d'envoi est fixée au vendredi 17 juillet 2026, le cachet de la poste faisant foi. Le jeu étant totalement gratuit, les frais d'envoi du coupon seront remboursés sur demande écrite.

Toute participation ne comportant pas de coupon valide et reçu dans les délais ne pourra prétendre aux lots attribués aux vainqueurs.

Article 3 — Description de la compétition et du jeu

3.1 Format de la Coupe du Monde FIFA 2026

La Coupe du Monde FIFA 2026 réunit pour la première fois 48 équipes nationales, réparties en 12 groupes de 4 équipes. Le tournoi comprend 104 matchs au total, répartis comme suit :

Phase	Nombre de matchs
Phase de groupes (12 groupes × 6 matchs)	72
Seizièmes de finale	16
Huitièmes de finale	8
Quarts de finale	4
Demi-finales	2
Match pour la 3e place	1
Finale	1
TOTAL	104

À l'issue de la phase de groupes, les deux premiers de chaque groupe (24 équipes) ainsi que les 8 meilleurs troisièmes se qualifient pour la phase à élimination directe.

3.2 Matchs concernés par le jeu

Le Jeu porte sur l'ensemble des 104 matchs de la Coupe du Monde FIFA 2026, de la phase de groupes jusqu'à la finale et au match pour la 3e place, conformément au calendrier officiel de la FIFA.

3.3 Type de pronostic

Pour chaque match, le participant doit prédire le résultat à l'issue du temps réglementaire uniquement **(90 minutes, hors prolongation et tirs au but)** en choisissant parmi trois options :

- 1 — Victoire de l'équipe désignée en premier
- N — Match nul
- 2 — Victoire de l'équipe désignée en second

3.4 Délai de saisie des pronostics

Les pronostics peuvent être soumis ou modifiés jusqu'au coup d'envoi officiel du match concerné. Passé ce délai, aucune modification n'est possible.

3.5 Validation d'une journée de jeu

Une journée de jeu est considérée comme validée dès lors qu'au moins un pronostic a été enregistré par le participant au cours de cette journée. Cette règle s'applique notamment pour le calcul des trophées d'assiduité (voir Article 6).

Article 4 — Attribution des points

Des points sont attribués à chaque participant pour tout pronostic correct. Le barème est progressif selon la phase de la compétition. Aucun point n'est attribué pour un pronostic incorrect.

Phase de compétition	Points / bonne réponse	Jokers disponibles
Phase de groupes	3 pts	2 jokers
Seizièmes de finale	5 pts	1 joker
Huitièmes de finale	5 pts	1 joker
Quarts de finale	8 pts	1 joker
Demi-finales	8 pts	1 joker
Match pour la 3e place	10 pts	Aucun joker
Finale	12 pts	Aucun joker

Les points sont crédités automatiquement sur le compte du joueur après validation du résultat officiel du match par la Société Organisatrice.

Article 5 – Les jokers

Chaque joueur dispose d'un contingent limité de jokers par phase de compétition, tel que défini à l'Article 4. Le joker permet de doubler les points obtenus sur un match au choix du participant.

Règles d'utilisation des jokers :

- Un joker ne peut être activé que sur un seul match, avant le coup d'envoi de ce match
- Un joker activé sur un pronostic incorrect ne rapporte aucun point supplémentaire
- Les jokers non utilisés à l'issue d'une phase sont définitivement perdus et ne sont pas reportés à la phase suivante
- Aucun joker n'est attribué pour le match pour la 3e place ni pour la finale






Le joueur peut activer ou désactiver son joker librement depuis la fiche du match, jusqu'au coup d'envoi. L'activation est définitive après le coup d'envoi.

Article 6 – Les trophées

Les trophées sont des récompenses virtuelles attribuées automatiquement lorsqu'un participant atteint certains objectifs. Chaque trophée est débloqué une seule fois par joueur et génère un bonus de points ajouté au score général.





6.1 Trophées Assiduité — « Le Passionné »

Ces trophées récompensent la régularité de participation. Un jour est comptabilisé dès qu'au moins un pronostic est enregistré dans la journée. Les jours doivent être consécutifs.

Trophées	Conditions de déblocage	Points bonus
 Starter	3 jours consécutifs de participation	+2 pts
 Dans le match	5 jours consécutifs de participation	+5 pts
 Accro du ballon	10 jours consécutifs de participation	+8 pts
 Expert des pronos	15 jours consécutifs de participation	+10 pts
 Légende du Mondial	20 jours consécutifs de participation	+15 pts

6.2 Trophées Défi Rédaction — « Le Champion »

La rédaction de L'essentiel publie ses propres pronostics avant chaque match. Un participant « bat » la rédaction lorsque son pronostic est correct et que celui de la rédaction est incorrect.

Trophées	Conditions de déblocage	Points bonus
 Challenger	1 victoire sur la rédaction	+2 pts
 Analyste	5 victoires sur la rédaction	+5 pts
 Stratège	10 victoires sur la rédaction	+10 pts
 Oracle du Mondial	20 victoires sur la rédaction	+15 pts

Article 7 — Classement général

Un classement général est établi en temps réel sur la base du total des points cumulés par chaque participant, incluant les points de pronostics, les doublings via jokers et les bonus de trophées.

En cas d'égalité de points entre plusieurs participants, le classement est départagé selon les critères suivants, dans l'ordre de priorité :

- Nombre total de pronostics corrects
- Nombre total de journées de participation validées
- Réponse aux questions subsidiaires définies par la Société Organisatrice (en cas d'égalité persistante)

Le classement est mis à jour automatiquement après validation de chaque résultat officiel de match. La Société Organisatrice se réserve le droit de corriger tout classement en cas d'erreur technique avérée, sans que cela ne puisse engager sa responsabilité.

Les participants autorisent la Société Organisatrice et L'essentiel Radio à communiquer leur pseudo à l'antenne dans le cas où leur score leur permettrait d'entrer dans le top 10 des meilleurs pronostiqueurs.




Article 8 – Désignation des gagnants et lots mis en jeu

8.1 Désignation du vainqueur

Le participant ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue de la compétition et ayant validé sa participation par coupon postal dans les conditions définies à l'Article 2.4 sera déclaré vainqueur.

En cas d'égalité persistante après application des critères de l'Article 7, deux questions subsidiaires déterminées par la Société Organisatrice permettront de départager les participants ex-æquo. Ces questions seront communiquées aux participants concernés.

8.2 Lots mis en jeu

Classement	Lot attribué
 1er prix	12 mois de leasing en KGM Actyon – offert par Autodis
 2e prix	Un canapé – offert Mobel Alvisse
 3e prix	Une télé + barre de son – offert par MediaMarkt

Article 9 – Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu (pseudo, adresse e-mail, nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone) sont traitées par EDITA S.A. en qualité de responsable du traitement, conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) et à la législation luxembourgeoise en vigueur.

Ces données sont collectées aux seules fins de la gestion du Jeu et à des fins statistiques internes. Elles ne sont pas cédées à des tiers à titre commercial. EDITA S.A. pourra les communiquer à ses sous-traitants techniques (maintenance du site, service

d'assistance) dans le strict cadre de l'exécution de leurs missions, ce que le participant accepte expressément en s'inscrivant au Jeu.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses données personnelles. Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande écrite à EDITA S.A., 115A, rue Emile Mark, L-4620 Differdange, ou par voie électronique via le formulaire de contact disponible sur lessentiel.lu.

Article 10 – Fraude et sanctions

Toute tentative de fraude, d'utilisation de systèmes automatisés ou de robots, de création de comptes multiples, ou de manipulation du classement entraîne la disqualification immédiate et définitive du participant concerné, sans notification préalable et sans possibilité de recours.

La Société Organisatrice se réserve le droit de mettre fin au Jeu ou d'en modifier les modalités à tout moment en cas de fraude avérée ou d'abus constatés, sans qu'aucun recours ne soit permis. Elle se réserve également le droit d'engager toute action judiciaire appropriée en cas de préjudice causé à l'organisation du Jeu ou aux autres participants.

Article 11 – Modification et interruption du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, suspendre ou mettre fin au Jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, de problème technique ou d'événement indépendant de sa volonté (report ou annulation de matchs par la FIFA, etc.).

En cas de modification substantielle des règles en cours de jeu, les participants en seront informés par voie d'annonce sur lessentiel.lu. La poursuite de la participation vaut acceptation des nouvelles conditions.

Aucune contestation relative au Jeu ne sera recevable au-delà de 15 jours après la clôture du Jeu.

Article 12 – Droit applicable, litiges et dépôt du règlement

Le présent règlement est soumis au droit du Grand-Duché de Luxembourg. En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable préalablement à tout recours judiciaire.

À défaut d'accord amiable, tout litige sera porté devant les tribunaux compétents du Grand-Duché de Luxembourg.

Le présent règlement est déposé auprès de l'Etude TAPELLA & NILLES, Huissiers de Justice à L-4050 ESCH-SUR-ALZETTE , 14-16 rue du Canal et peut-être consulté sur le site www.tapella-nilles.lu et sur www.lessentiel.lu.